

II

L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

N° 160

Washington, D.C., le 25 juin 1970

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note et au Mémoire d'entente y annexé en date du 25 juin 1970 concernant l'Accord sur la défense aérienne et les mesures de coopération connexes, qui a été effectué par l'Échange de Notes du 12 juin 1961⁽¹⁾. J'ai aussi l'honneur de me référer aux discussions récentes entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant la fourniture, par le Gouvernement des États-Unis, de 66 avions F-101 B/F et de matériel d'appui connexe, la réception en retour de 58 avions CF-101 et l'engagement pris par le Canada de faire fonctionner certaines stations de radar jusqu'au 31 juillet 1971.

Le Gouvernement canadien accepte les propositions contenues dans votre Note et dans le Mémoire d'entente y annexé et il est convenu que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord à ce sujet, qui entrera en vigueur à la date de la présente Note.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
M. CADIEUX

L'Honorable
William P. Rogers,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.

⁽¹⁾ Recueil des traités 1961 N° 5